En route vers le Mariage

Vous avez prévu de vous marier à l'Église ? Nous sommes heureux de vous accompagner sur ce chemin ! La paroisse vous propose un parcours de formation pour approfondir la beauté de l'amour dans le mariage et avoir des outils pour mieux le vivre. La préparation de la cérémonie et du dossier seront abordés en temps opportun. Pour le moment, donnez la priorité à votre préparation humaine et spirituelle. ***Vous ne la vivrez qu'une fois !***

We are GETTING MARRIED

La préparation

Les trois ingrédients au menu :

- ★ Entre janvier et mai 2024, ***un cycle de préparation*** vous est proposé, avec d'autres fiancés. Les grands aspects de la vie conjugale sont abordés à travers des témoignages de couples, des échanges en groupes et des enseignements
- ★ Des rencontres avec ***un couple parrain marié***, qui prendra contact avec vous afin d'échanger sur les grands thèmes de la préparation et répondre à vos questions
- ★ Un ***accompagnement personnalisé*** avec l'un des prêtres de la paroisse avec qui vous préparerez le dossier de mariage, en particulier la "déclaration d'intention"

SAVE the DATE

Ce cycle est engageant car le sacrement du mariage est un engagement sérieux. Il nécessite que vous puissiez prendre du temps pour discuter entre vous des sujets qui seront abordés. Votre agenda est sûrement très chargé, mais ***chacune de ces rencontres est capitale***. Ce temps de préparation est un moment exceptionnel dans votre vie. Profitez-en pleinement et à vos agendas !

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Dimanche 07 *de 09h à 14h* **Samedi 20** *journée* des fiancés du diocèse	**Dimanche 04** *de 09h à 15h* **Vendredi 16** *de 20h à 22h*	**Dimanche 17** *de 09h à 15h* **Vendredi 22** *de 20h à 22h*	**Dimanche 07** *de 9h à 15h* **Vendredi 12** *de 20h à 22h* atelier pratique préparation de la cérémonie	**Dimanche 26** *de 09h à 15h*	

Vous allez vous engager l'un envers l'autre : Est-ce librement et sans contrainte ?...
En vous engageant dans la voie du mariage, vous vous promettez amour mutuel et respect. Est-ce pour toute votre vie ?...
Dans le foyer que vous allez fonder, êtes-vous prêts à accueillir les enfants que Dieu vous donne ?

(Extrait du Rituel du Sacrement du Mariage)

PAROISSE NOTRE DAME DE L'ARC
10, rue de la Fourane
13 090 Aix en Provence
nda.mariage@gmail.com
https://paroisses-aixarles.fr/aix-sud/mariage/

« Vivre ensemble est un art, un cheminement patient, beau et fascinant. Cela ne se termine pas une fois que vous vous êtes conquis l'un l'autre… Au contraire, c'est justement à ce moment que ça commence ! »

Pape François

Le dossier du mariage

C'est le prêtre qui vous accompagne qui va constituer le dossier de mariage. Il sera nécessaire de fournir les éléments suivants :

- Vos fiches respectives de renseignements qui permettront au prêtre notamment d'obtenir vos actes de baptême en votre nom
- Vos actes de naissance respectifs datés de moins de 6 mois avant la date prévue de votre mariage : n'oubliez pas d'en faire la demande au bon moment
- Une copie de votre acte de mariage civil si vous êtes déjà mariés à la Mairie

D'autres pièces administratives peuvent être utiles si vous avez eu une précédente union civile ou religieuse, des enfants à charge…

Comment contribuer aux frais lors d'un mariage ?

L'amour de Dieu est absolument gratuit,
mais les chrétiens ne vivent pas encore tous au paradis !

Vous êtes invités à contribuer aux frais de la paroisse lorsque vous vous préparez au sacrement du mariage. Pour cela, il y a quatre moyens de le faire :

- Lors du cycle de préparation au mariage, nous vous demandons un montant de 160€ par couple pour couvrir les frais engagés par la paroisse, que vous pouvez remettre par chèque à un membre de l'équipe.
- Lors du mariage, vous êtes invités à laisser une offrande que l'on appelle le Casuel. Elle est à remettre à la Paroisse où le mariage est célébré, ici ou ailleurs. Le montant proposé dans le diocèse d'Aix et Arles est de 200 €.
- Lors du mariage une quête sera faite : vos invités pourront ainsi donner librement ce qu'ils veulent. Cela aidera aussi la paroisse où a lieu la célébration.
- L'heureux évènement de votre mariage peut aussi être l'occasion de mettre en place un versement régulier, même très petit, au denier du culte. Chaque catholique est invité à le faire en fonction de ses moyens. En France, l'Église propose de donner au denier du culte l'équivalent du revenu d'une à trois journées de travail par an. Renseignez-vous auprès du prêtre de votre paroisse ou sur le site du diocèse

  https://donnons-aixarles.catholique.fr/le-denier-de-leglise/don-denier/

Tous ces montants sont indicatifs : pour que l'argent ne soit pas un problème, il est bon que ceux qui peuvent donner plus le fassent et que ceux qui ne peuvent pas donner autant n'aient aucune gêne à donner moins.